

3. Intensification de l'innovation et de la compétitivité des entreprises

- Renforcer l'accompagnement à la création d'entreprise, en soutenant l'entrepreneuriat étudiant et l'entrepreneuriat innovant, y compris par l'accompagnement du positionnement des entrepreneurs & PME par des séances de créativité et d'innovation
- Poursuivre les opérations de renforcement du potentiel régional de formation de chercheurs et dynamiser les collaborations introduisant des docteurs en entreprises (recherche collaborative, CIFRE, ...) qui est un gage d'innovation et de compétitivité des entreprises observé en Europe du Nord, en Asie, aux USA, ...
- A l'instar du financement par le FSE de l'ingénierie de formation, déployer avec le FEDER une ingénierie de construction systémique des projets de recherche et d'innovation. Introduire la possibilité de financer l'appui au montage de projets de recherche appliquée dans le prochain PO 2021-2027 est stratégique et différenciant afin que les établissements d'enseignement supérieur et de recherche puissent être pro-actifs et en capacité d'intégrer les entreprises (PME, ETI, clusters, ...) - au mieux de leurs intérêts et de leurs plans RDI - dès les phases de coconstruction des projets de recherche collaborative.
- Maintenir l'éligibilité des dépenses d'acquisition d'équipements scientifiques mutualisés et l'éligibilité des projets de recherche amont ou de ressourcement scientifique de RDI
- Maintenir l'éligibilité des dépenses en personnels (chercheurs, ingénieurs, techniciens, administratifs, ...) affectés à des moyens communs ouverts aux entreprises
- Mettre en place au titre des dispositifs en coûts simplifiés un dispositif de type Success fees pour les financements privés mobilisés par les établissements – indépendamment ou en cofinancement de fonds incitatifs – sur des programmes de RDI (TRL 6-8)